

1 er KIDS TRAIL DU SALON

Règlement 2023 :

Article 1 : Organismes

Le 1er kids trail du salon est organisé par 1^{er} salon du trail et du vélo .une course gratuite pour les enfants mais les parents devront payés l'accès du salon.(tarif 5 euros).Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact par téléphone 0692

Article 2 : Date, horaires et circuits

Le 1^{er} kids trail du salon aura lieu le dimanche 25 juin 2023 à la nordev. Il est composé d'une seule et unique distance de 2 km (dans la zone industrielle du chaudron et la nordev

- **Le 1^{er} trail kids** est une course de 2 km chronométré mais sans classement. Le Circuit de faible difficulté avec 50 m de D+.le départ sera donné à 10H.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : CATÉGORIES D'ÂGE

- Le 2 km est ouvert aux jeunes nés entre 2008 -2018.
- distance unique avec 3 vagues
- 10-14 ans
- 8 à 9 ans (l'enfant est dans l'obligation de courir avec un parent)
- 7 ans à 5 ans (l'enfant est dans l'obligation de courir avec un parent)

3-2 : MINEURS

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement sur papier à renvoyer par mail

4-1: PRIX

Tous les enfants auront le droit à un tee shirt lors de la remise des dossards et une médaille à l'arrivée.

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances,civières...). Les

1 er KIDS TRAIL DU SALON

services de secours (SDIS) et de police national seront avertis de l'événement. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société sport pro via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classements et récompenses

Pas de classement mais un tirage au sort aura lieu à la fin de la manifestation

Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

PROGRAMME

Dimanche 25 juin :

8h00 à 9H30 : Retrait des dossards et inscriptions sur place (dans la limite des dossards disponibles)

10h00 : Départ du 1^{er} trail kids du salon

10H15 : début de la remise des médailles pour chaque concurrent

11H : tirage au sort